

Formulaire de participation, délégation et vote à distance pour l'Assemblée générale des actionnaires de la société **ANTEVENIO, S.A.**, qui se tiendra sur première convocation, **le 25 juin 2014, à 12h00**, au siège social de la Société, situé à **Madrid, calle Marqués de Riscal, 11, 2e étage**, et en absence du quorum nécessaire, sur deuxième convocation, au même endroit, à la même heure, le 26 juin. Il est prévu que la réunion de l'Assemblée Générale ait lieu sur PREMIÈRE CONVOCATION, soit, le 25 juin 2015.

PARTICIPATION

Actionnaires souhaitant participer à l'Assemblée

Sont autorisés à participer aux Assemblées générales les titulaires possédant, au moins, un nombre d'actions équivalant à un millième du capital social, et dont les actions sont inscrites sur le registre comptable correspondant aux valeurs représentées par le biais d'inscriptions en compte effectuées au moins cinq jours avant la date de l'Assemblée. L'actionnaire souhaitant assister personnellement à l'Assemblée Général est tenu de signer à l'espace indiqué ci-dessous et le présenter au lieu et à la date de l'Assemblée.

Signature de l'actionnaire participant à l'Assemblée

Fait à, le 2014

Numéro de compte des actions :

Nombre d'actions :

Identification de l'actionnaire

Code-barres

Le titulaire de ce formulaire peut déléguer sa représentation ou voter à distance en remplissant et signant la partie correspondante du présent formulaire. En cas de signature des deux cases, le vote à distance prévaut et laisse sans effet le mandat de représentation.

REPRÉSENTATION

Actionnaires souhaitant conférer un mandat de représentation

L'actionnaire titulaire du présent formulaire confère son mandat de représentation pour l'Assemblée ci-dessus mentionnée à :

.....
(Tout mandat parvenu à la Société sans mention expresse du mandataire est considéré comme conféré au Président du Conseil d'Administration).

Sauf indication expresse contraire, si le représentant se trouve dans une situation de conflit d'intérêts, le mandat est réputé être transféré au Secrétaire du Conseil d'Administration. Si vous ne désirez pas qu'il en soit ainsi, cochez NON dans la case suivante.

NON

Cochez avec une croix la case correspondante au sens de votre vote pour chaque point inscrit à l'ordre du jour. En l'absence de consignes expresses, il est entendu que le vote concernant les propositions de résolutions du Conseil d'Administration est positif.

Ordre du jour	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
Pour													
Contre													
Abstention													

Sauf indication contraire expresse, la représentation s'étend aussi aux points non inclus à l'ordre du jour mais soumis à l'approbation de l'Assemblée. Dans ce cas, le représentant exerce son vote dans le sens qu'il estime le plus favorable pour l'actionnaire représenté. Si vous ne désirez pas qu'il en soit ainsi, cochez NON dans la case suivante, auquel cas le mandataire doit s'abstenir.

NON

Signature de l'actionnaire représenté

À, le 2014

VOTE À DISTANCE

Actionnaires souhaitant voter à distance

Au cas où, avant la réunion de l'Assemblée, l'actionnaire titulaire du présent formulaire de participation décide de voter à distance les projets de résolutions de l'ordre du jour de l'Assemblée ci-dessus mentionnée, il doit cocher avec une croix les cases habilitées à cet effet. En l'absence de consignes expresses, il est entendu que le vote concernant les projets de résolutions du Conseil d'Administration est positif.

Ordre du jour	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
Pour													
Contre													
Abstention													

Le vote à distance n'est pas possible dans le cas des projets ne figurant pas à l'ordre du jour.

Signature de l'actionnaire votant à distance

À, le 2014

Identification de l'actionnaire

Code-barres

Numéro de compte des actions :

Nombre d'actions :

Droit de participation.- Sont autorisés à participer aux Assemblées générales les titulaires possédant, au moins, un nombre d'actions équivalant à un millième du capital social, et dont les actions sont inscrites sur le registre comptable correspondant aux valeurs représentées par le biais d'inscriptions en compte effectuées au moins cinq jours avant la date de réunion et remplissant les autres conditions prévues par les statuts de la Société.

Actionnaires souhaitant déléguer leur vote par le biais du présent formulaire.- Si l'actionnaire prévoit de ne pas participer à l'Assemblée, il/elle peut conférer un mandat de représentation à tout autre actionnaire. À cet effet, l'actionnaire est tenu de fournir toutes les informations requises dans ce document en vue de la représentation et le signer à l'espace prévu.

Actionnaires souhaitant voter à distance par le biais du présent formulaire.- À cet effet, l'actionnaire est tenu de fournir les informations requises par le présent document pour le vote à distance et le signer à l'espace prévu. Pour être valide, le vote doit parvenir à la Société 24 heures avant le troisième jour précédant la réunion de l'Assemblée sur première convocation.

Délégation et vote à distance par des moyens électroniques.- Les actionnaires peuvent également faire parvenir la nomination de leur représentant et leur vote à distance concernant les points de l'ordre du jour par correspondance électronique, postale ou personnellement.

Dans tous les cas, sont applicables les dispositions prévues par la Loi, par les Statuts de la Société et par le Règlement de l'Assemblée générale des actionnaires ainsi que les normes établies sur le présent avis de convocation.

Information sur les conflits d'intérêts.- Conformément aux dispositions de la Loi espagnole sur les sociétés de capitaux et à la législation en vigueur, il est signalé que le Président du Conseil d'Administration et les autres membres du Conseil pourraient se trouver dans une situation potentielle de conflit d'intérêts en ce qui concerne le quatrième point de l'ordre du jour.

Traitement de données personnelles.- Les données personnelles des actionnaires parvenues à la Société à l'effet d'exercer les droits de participation, de délégation ou de vote à l'occasion de l'Assemblée sont utilisées par la Société pour le développement, le contrôle et la gestion des rapports avec les actionnaires. Les personnes concernées peuvent exercer, le cas échéant, leur droits d'accès, de rectification ou d'opposition dans les termes prévus par la législation espagnole en adressant une communication écrite à la Société, au siège social, C/ Marqués de Riscal, 11, 2 Madrid, 28010, Espagne. En cas d'utilisation de données personnelles d'une personne physique, l'actionnaire s'engage à en informer l'intéressé(e).

ORDRE DU JOUR

1. Examen et approbation, le cas échéant, des Comptes annuels Individuels de la Société (Bilan, Compte de Pertes et Profits, États de Variations des capitaux propres, Tableaux de flux de trésorerie, Annexe), et des rapports de gestion et d'audit correspondant à l'exercice social clos au 31 décembre 2013.
2. Examen et approbation, le cas échéant, des Comptes annuels du groupe consolidé (Bilan, Compte de Pertes et Profits, États de Variations des capitaux propres, Tableaux de flux de trésorerie, Annexe), et des rapports de gestion et d'audit consolidés correspondant à l'exercice social clos au 31 décembre 2013.
3. Approbation du projet d'affectation du résultat de la Société correspondant à l'exercice clos au 31 décembre 2013.

4. Examen et approbation de la gestion sociale du Conseil d'Administration correspondant à l'exercice clos au 31 décembre 2013.
5. Autorisation pour l'acquisition par la Société d'actions propres conformément aux normes d'application.
6. Démission et nomination d'un membre du Conseil d'Administration.
7. Établissement de la rémunération des membres du Conseil d'Administration.
8. Autorisation accordée, le cas échéant, aux membres du Conseil d'Administration, pour exercer une activité, pour leur compte ou pour celui d'un tiers, qui soit analogue ou complémentaire à l'objet social de la Société.
9. Délégation de pouvoir pour signer, interpréter, corriger, exécuter, légaliser et enregistrer, le cas échéant, les résolutions adoptées par l'Assemblée.
10. Vœux et questions.
11. Rédaction, lecture et approbation, le cas échéant, du procès-verbal de la réunion.